

Le rapport de forces, entre domination et prédation¹

José Rodrigues dos Santos²

L'utilisation de la notion de rapport de forces comme concept transversal, susceptible de transférer des connaissances acquises dans certains domaines de savoirs spécialisés, tels les savoirs militaires, vers d'autres domaines, pourrait s'avérer très féconde. C'est ce que montrent, entre autres, les textes des communications soumises au Séminaire « Arts de la guerre et interprétation de la vie civile », dont le but est précisément d'explorer les conditions du transfert conceptuel.

Cependant, pour que ce transfert soit vraiment utile, et pour qu'il ne se limite pas à un usage métaphorique³, il faut passer cette notion au crible de la critique, si on ne veut pas que la simple analogie, de par son évidence même, ne nous égare.

On doit examiner rapidement, tout d'abord, la constitution interne de la notion telle qu'elle est en usage dans les doctrines militaires, pour en dégager les principales contraintes.

Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions utilement examiner la possibilité d'une utilisation rigoureuse de la notion pour penser la domination, autrement dit, les rapports entre dominants et dominés.

« Combien de divisions ? »

Dans l'usage qu'en font les militaires, la notion de « rapport de forces » (RdF) prend un sens qui est, à un double titre, restreint. Tout d'abord, RdF a été longtemps entendu comme le résultat d'une comparaison quantitative en termes d'armement et de nombre d'hommes sous les armes, entre deux camps adversaires (la boutade que l'on attribue à un haut responsable militaire de la seconde guerre mondiale, alors qu'est en cause la question du poids d'un interlocuteur dans la discussion, l'illustre à merveille : « combien de divisions ? »). Très vite, cependant, le nombre d'hommes que les deux camps disposent face à face a été pondéré, de diverses manières, en fonction du pouvoir de feu.

De la sorte, une notion monodimensionnelle focalisée sur le nombre des combattants fut affinée par l'introduction d'un paramètre qui, cependant, restait fortement lié au

¹ Ce texte est un chapitre du livre: Pierre Tripier (Dir.), *Agir pour créer un rapport de forces; Savoir, savoir agir et agir*. Paris, L'Harmattan, 2011: 37-53.

² Academia Militar, Lisboa et CIDEHUS (Centro Interdisciplinar de História, Culturas e Sociedades), Universidade de Évora.

³ Définissons la métaphore et/ou l'analogie comme "un transfert approximatif d'information – ou connaissance - d'un domaine d'objets à un autre (Indurkha 1999).

nombre et pouvait, par une opération simple, se ramener à une paire de termes synthétiques.

RdF fut, d'autre part, entendu de manière particulière, en ce que le « rapport » auquel on se réfère est envisagé, principalement ou exclusivement, en fonction du contact entre les forces en présence : dans le domaine militaire, en fonction du combat. C'est ainsi non seulement à la situation de conflit, mais à une phase ou aspect particuliers du conflit, l'engagement dans le combat, que l'on attribue le noyau de sens décisif de la notion de RdF.

Enfin, le transfert du schème du RdF du domaine militaire, où il avait acquis un statut technique intéressant, vers d'autres domaines, entraîne avec lui un autre élément de sens qui nous semble dangereux d'admettre sans critique. Dans le sens militaire, la situation, ou le faisceau de relations entre acteurs qui s'exprime en termes de RdF sont marqués par le but essentiel de l'action militaire, à savoir, la *destruction*. La destruction peut être envisagée comme la destruction physique du dispositif ennemi (une armée qui viserait à détruire l'armée adverse), ou bien comme sa destruction en tant que dispositif capable d'agir de manière cohérente contre soi (détruire son organisation, ses structures, sa volonté, etc.). Enfin, une guerre totale viserait (de chaque côté) la destruction non seulement des dispositifs militaires de l'autre, mais de l'autre en tant que tel (la victoire dans ce cas serait non la destruction de l'armée du pays X, mais du pays X lui-même.

Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre de ces acceptions (ou des deux), le fait est que le but destructif est une composante téléologique du RdF. Celui-ci n'est ce qu'il est (engagement de forces opposées ayant des buts symétriques, même quand leurs moyens ne le sont pas), que parce que l'horizon téléologique, soulignons-le, de la mise en relation des forces est la destruction, au moyen de l'usage de ces forces dans et par le combat.

Ce qui compte comme « force »

Tandis que la notion de RdF renvoyait, comme je l'ai suggéré, à une simplification quantitative d'un facteur (nombre d'hommes), même si on le pondère par la puissance de feu (elle aussi facile à quantifier, donc aisément réductible à un indice pondérateur de la variable principale, on s'aperçoit assez tôt que d'autres variables doivent être prises en compte ; qu'elles sont indépendantes du nombre d'hommes ; qu'elles sont plus difficilement quantifiables ; qu'elles sont nombreuses. Après la prise en considération des « forces morales », de la « cohésion des arrières », des soi-disant « facteurs psychologiques », ou « humains » - tous des noms qui cachent sous

l'apparente clarté des nomenclatures des réalités complexes et mal connues, nous en sommes aujourd'hui à nous interroger sur la notion de force elle-même, c'est-à-dire, sur ce qui compte comme « force », s'agissant de définir un RdF. C'est l'expérience répétée des victoires des « faibles » sur les « forts » qui a suscité les premiers doutes, sans avoir toutefois réussi à soulever la question sur le plan théorique.

Si mon diagnostic est correct, l'obstacle épistémologique principal réside dans la fausse évidence de la force telle que la conçoit la doctrine traditionnelle qui colle à la notion de « force », donc de « fort » ou « faible ». Si on s'arrête un instant sur l'exemple classique du combat entre David et Goliath, que l'on nous sert comme exemple de victoire du faible sur le fort, il est clair qu'une prise en considération de tous les paramètres de la situation (*tous* les attributs des combattants), nous amènerait à désigner David comme le « fort » et son géant d'adversaire comme le « faible ». Ce n'est pas à un examen rétrospectif qui, l'issue du combat étant enfin connue et par anachronisme, nous ferait réviser nos paris initiaux que j'invite le lecteur, mais à l'examen de tous les attributs des combattants qui, étant susceptibles d'intervenir dans l'engagement et le déroulement du combat, permettent de recalculer le « rapport des forces en présence ».

Ce n'est donc pas non plus le goût du paradoxe qui exige que l'on révisé les critères qui font de chacun des combattants potentiels un « fort » ou « un faible », mais une exigence de rigueur dans la définition de ce qu'est la « force » qui peut entrer dans un « rapport ».

Encore retient-on, jusqu'ici l'acception étroite de « forces » au sens de forces militaires, quels que soient les attributs, plus ou moins nombreux, que l'on admet pour caractériser leur puissance relative.

Transferts

Telle qu'on l'a définie au départ, la notion de RdF est donc intrinsèquement liée à l'objectif de destruction de l'adversaire.

C'est ce qui conduit Bernard Péquignot à écrire d'une part que le rapport de forces n'a plus d'intérêt dans le domaine social, notamment au sein de l'entreprise, et que lorsqu'il existe, il conduit à la destruction de cette dernière (l'exemple cité est celui de Manufrance)⁴.

⁴ Ce volume, p. 33.

Mais, étant donné que le RdF est vu comme l'outil de la domination, celle-ci est envisagée comme un rapport dans lequel la destruction de l'adversaire (en tant qu'horizon téléologique), est constitutive.

S'il en allait ainsi, en effet, tout rapport de *domination* (d'un peuple, d'un groupe social, d'un individu sur un autre), se placerait sous le signe de la *destruction*, ce qui rendrait la situation militaire essentiellement homologue de la domination ; ou, inversement, rendrait toute situation de domination justiciable de l'analyse des « rapports de forces » militaires, ceux-ci étant par essence en définitive guerriers et visant la destruction.

La question qui s'en suit, logiquement, sachant que, l'observation de la vie sociale le démontre, toute domination ne débouche pas sur la destruction du plus faible, est celle de savoir de quelle manière s'instaure une limite au pouvoir du « fort », voire son « renversement » en faveur du « faible », dans les termes d'E. Terray. Terray évoque donc la manière dont la pensée grecque a rendu compte du passage d'un état de nature, supposé méconnaître toute restriction à l'*hybris* du fort, à un état « civilisé », état dans lequel la vertu de la cité est précisément d'instaurer un pouvoir du faible qui garantit, au minimum, sa sauvegarde⁵.

L'exception qui demeure est celle de la guerre ; état d'exception s'il en est, dans lequel la violence reprend ses droits élémentaires tout en étant canalisée, cependant, vers la destruction (ordonnée) de l'adversaire. Ce que l'action militaire en général et la guerre en particulier représenteraient, c'est donc un état fondamental « mis entre parenthèses » par la loi de la cité. On n'est pas loin, si l'on ne craint pas l'anachronisme, des fondements de la pensée hobbesienne. En quelque sorte, et sans vouloir à notre tour encourir dans le péché trop fréquent de sur-solliciter la formule clausewitzienne sur la guerre comme continuation de la politique, nous serions confrontés à une « continuation » de la guerre en politique, celle-ci apparaissant comme un avatar, euphémisé peut-être, de la guerre lors même qu'elle prétend la dépasser par l'instauration du rapport « civil » à la violence organisée.

Un état bien peu naturel : tous contre tous

L'éthologie nous place tout de même en état de refuser l'équation « état de nature = destruction de l'autre », ou, sur un registre plus précis, « domination = destruction » au moins potentielle de l'autre (mais téléologiquement inscrite dans le rapport à l'autre, dès lors qu'il devient rapport de domination).

Pour rendre simplement le résultat d'un débat en grande partie réglé, la notion de « domination » a cessé d'être utilisée pour rendre compte d'un rapport qui vise ou du

⁵ E. Terray, "La domination d plus fort et sont renversement", ce volume: 53-73.

moins inclut, la destruction de l'un des deux (ou plus) partenaires. « Domination » peut, nous semble-t-il désormais être envisagée comme une des deux dimensions fondamentales qui structurent tout champ d'action. Si nous considérons, pour commencer en simplifiant, les rapports intraspécifiques, nous pouvons décrire tout champ d'action comme un espace à deux dimensions, dans lequel les rapports entre agents (individuels) ou acteurs collectifs se distribuent sur un plan structuré par la coopération et la domination, chacune d'elles pouvant varier entre des valeurs élevées et des valeurs basses ou nulles.

Coopération et domination⁶

La coopération entre agents ou acteurs peut être caractérisée par le fait de « faire des choses ensemble » et a comme présupposés la réciprocité (au moins potentielle et éventuellement non instantanée, mais dans le temps), la capacité à définir des buts communs d'action, et des gains potentiels positifs pour les deux (ou plus) partenaires, et est donc fondamentalement symétrique ou disons plutôt bilatérale, pour sauvegarder les cas où, tout en étant bilatérale, elle peut néanmoins demeurer inégale. Il va de soi que la coopération tend à préserver l'existence et la permanence des partenaires.

La domination pourrait, à l'opposé de la destruction, être décrite comme consistant à obtenir que des choses soient faites par l'autre (ou ne le soient pas); elle présuppose la contrainte ainsi que l'inégalité fondamentale vis-à-vis des gains de l'action et est donc fondamentalement dissymétrique. Cependant, la domination présuppose elle aussi que les deux partenaires (ou plus) demeurent vivants et capables d'agir, car la suppression de l'un d'eux mettrait fin non seulement au rapport, mais aussi à la satisfaction de ses buts selon sa logique propre.

De toute évidence, le rapport de domination est orienté vers sa propre persistance, de façon caractéristique en instaurant un système d'obligations et de prestations *inégales* qui devient synonyme de la structure sociale du groupe au sein duquel elle prévaut. On pourrait sans doute démontrer que la permanence du lien de domination repose aussi sur une *limite interne* quant au degré d'inégalité des gains. S'ils varient entre zéro (gain nul) et un (totalité du gain), les gains obtenus par chacun ne peuvent sans doute pas être répartis de manière *durable* entre les partenaires de façon à ce que le dominant reçoive un et le dominé zéro gain⁷.

⁶ On notera que le champ ne se structure pas entre « coopération » et « conflit », comme on le suggère souvent ; le conflit est une singularité contingente ; ce qui est structurel c'est la contradiction, entre dominer et être dominé. Elle peut, ou non, donner origine à un (des) conflit(s).

⁷ Ceci se démontre peut-être tout aussi facilement pour les sociétés des primates, par exemple, que pour les sociétés humaines.

Il est vrai aussi que la mort d'un des partenaires entraîne la résolution du rapport ; en conséquence, la suppression, ou le meurtre de l'un par l'autre (et plus particulièrement du dominé par le dominant, celui-ci poussant le rapport à son extrême), toujours possible, est *la limite* du rapport de domination et comporte *ipso facto* la perte des avantages que la relation inégale octroyait au dominant. Ce qui nous intéresse cependant en tout premier lieu, c'est que la structure téléologique du rapport (obtenir de l'autre qu'il effectue des actions dont les gains sont répartis de manière inégale, au profit du dominant), présuppose la *sauvegarde* (par le dominant, le « fort »), de l'existence du dominé, le « faible ».

Nous rencontrons ainsi deux limites pour la dimension « domination » sur le plan de l'action, l'une interne (pas de gain zéro pour le dominé, ou, corrélativement, pas d'accaparement total des gains par le dominant), l'autre externe (pas de suppression du dominé).

La prédation, elle, repose sur une structure entièrement différente. Pour se réaliser dans sa forme *normale*, elle présuppose la suppression partielle ou totale de l'un des partenaires. Non réciproque, non symétrique, comme la domination, elle n'en diffère pas moins de manière essentielle. Il est convenu d'admettre que la prédation se réalise, sous ses formes les plus typiques, au niveau interspécifique. Le rapport entre le prédateur et sa proie (que René Thom a formalisé comme une « catastrophe » caractéristique, dont l'expression topologique serait la fonce), est un rapport de dépendance qui, dans le court terme, est unilatéral (le prédateur dépend de sa proie pour sa survie immédiate, non l'inverse, ou plutôt symétriquement, la proie dépend de l'absence du prédateur, ou de son échec, pour sa survie). La prédation, comme la domination, est dissymétrique, avec des gains inégaux pour les uns et pour les autres. Toutefois, à l'échelle du rapport d'action concret, la répartition normale des gains est égale à zéro (proie) et un (prédateur). La répartition inégale absolue n'est pas la limite de la figure, mais son niveau normal. La régulation, en tant que limite au prélèvement qu'effectue le prédateur, n'intervient que (a) dans le long terme et (b) au niveau de l'espèce (ou plutôt d'une population de l'espèce).

Le fait a souvent été discuté, de savoir si la coopération doit être envisagée comme nécessairement circonscrite aux frontières de l'espèce (les associations à résultat non nul pour les partenaires d'espèces différentes relevant d'autres types de rapports écologiques). On s'est moins souvent (à ma connaissance) posé la question de savoir si la prédation n'intervient pas également dans le champ des rapports intraspécifiques, bien que quelques études classiques (cf. Evans-Pritchard (1940) sur les rapports entre Nuer et Dinka) nous décrivent des systèmes de relations entre sociétés de razzieurs et

sociétés de raziés, sans toutefois que la prédation vise à la destruction du razié: ce dernier est au sens technique une ressource qui doit être gérée, c'est-à-dire - préservée...

Récemment, toutefois, H. Le Bras a pu montrer l'intérêt de la distinction entre structure de domination et structure de prédation, en réexaminant l'histoire des rapports entre peuples germaniques, guerriers « professionnels » et à tendance nomade, et les peuples sédentaires, à tendance sédentaire et agricole. L'intérêt de la distinction surgit lorsqu'il s'agit de rendre compte des longues itinérances germaniques à travers de vastes espaces. Faire appel à un « caractère nomade » explique aussi peu le nomadisme que les *vertus dormitives* n'expliquent l'action de l'opium. Mais si la structure des rapports que les Germains tendaient à instaurer avec ceux qu'ils ont vaincus relève de la prédation, il devient clair que à plus ou moins long terme, la si l'auto-régulation des prélèvement cesse de fonctionner, ils épuisent leur stock de proies (avec leurs ressources et richesses) et doivent par conséquent reprendre la route, en quête de nouvelles proies. Avant qu'ils ne réussissent à restructurer leur rapport aux vaincus, ils ne peuvent donc se comporter en dominants : ils détruisent les dominés, et se comportent en prédateurs.⁸

L'instauration des deux limites qui structurent la domination (pour mémoire : en interne, pas de répartition des gains tout/rien, et externe, pas de destruction du dominé), a pris, comme l'on sait, de longs siècles. Les Germains y sont, toutefois, parvenus. Des grandes invasions « archaïques », aboutissant à « vandaliser » les territoires conquis et à les abandonner aussitôt après les avoir épuisés, ces peuples sont passés à l'instauration de rapports de domination qui présupposaient, soulignons-le, la *préservation* des populations gallo-romaines, avec lesquelles, au demeurant, ils vont coexister (et en partie se mêler), au long des siècles qui suivirent la chute de l'empire romain.

(Texte incomplet du fait d'un incident technique. 3 autres pages dans l'original).

⁸ Des exemples peut-être encore plus flagrants sont ceux des peuples Turco-Mongols, les Huns, qui ont tour à tour "épuisé" les peuples germaniques qui se trouvaient en Europe Orientale qui ont été, soit exterminés (peut-être par la disette), soit forcés d'abandonner leurs territoires et fuir vers l'ouest. L'épuisement des proies pourrait être un des facteurs de la déroute finale des prédateurs.

Références

Evans-Pritchard, E. E.. *The Nuer. A description of the modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*. Oxford at Clarendon Press.1940.

Indurkha B. "Modes of metaphor". March 1991. [Metaphor and Symbolic Activity](#) 6(1):1-27. DOI: [10.1207/s15327868ms0601_1](https://doi.org/10.1207/s15327868ms0601_1)

Le Bras, H. *Essai de géométrie sociale*. Paris, Odile Jacob, 2000.

Stengers, I. *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*. Paris, Le Seuil, 1987.

Thom, R. *Paraboles et catastrophes*. Paris, Falmmarion, 1999.